

# Attestation numérique de déplacement dérogatoire

**ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE**

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_

À : \_\_\_\_\_

Demeurant : \_\_\_\_\_

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés;

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur [nouveauportail.fr](#))

Un dispositif de création numérique de l'attestation de déplacement dérogatoire est désormais disponible, en complément du dispositif papier toujours valide.

Après avoir rempli les informations sur un **formulaire en ligne**, un fichier PDF est généré apposé d'un QR Code comprenant l'ensemble des données du formulaire, ainsi que la date et l'heure de génération du document. Ce fichier doit être présenté lors du contrôle sur smartphone ou tablette.

Ce service est **accessible sur tout type de terminal mobile** au travers d'un navigateur.

Il a été conçu pour être facilement utilisable par les personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, **aucune donnée personnelle n'est collectée** et aucun fichier n'est constitué. Pour générer votre attestation numérique, suivez ce lien

: <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>